

ENCAN SILENCIEUX

INSTRUCTIONS

1. Pour miser, une personne doit inscrire lisiblement son nom en lettres moulées, le montant qu'il entend payer et son numéro de téléphone.
2. La première mise doit être égale ou supérieure à l'offre minimale inscrite sur la fiche descriptive.
3. Pour faire une surenchère, la personne doit ajouter à la dernière mise un montant égal ou supérieur à la surenchère minimale inscrite sur la fiche.
4. Une même personne peut faire plus qu'une offre pour un lot.
5. L'encan silencieux se termine à la date et à l'heure indiquées sur la fiche.
6. À la fin de l'encan, le lot sera remis à la personne ayant offert la mise la plus élevée. Le gagnant présent pourra prendre possession de son lot en échange du paiement de sa mise.
7. Nous communiquerons avec le gagnant non présent par téléphone. Il devra prendre un rendez-vous pour payer sa mise et prendre possession de son lot soit au presbytère de la paroisse, soit à l'église Saint-Pierre-Chanel.
8. La paroisse n'accepte que les paiements en argent comptant ou par chèque.
9. Une preuve d'identité sera demandée au gagnant.
10. Nous ne communiquerons qu'avec le gagnant du lot.
11. Nous ne prenons pas de mise par téléphone ou par Internet.
12. Si un lot trouve un preneur, un reçu de charité équivalent au montant de la mise sera remis au donateur du lot. Nous n'émettons pas de reçu pour des sommes inférieures à 20\$. Aucun reçu de charité ne sera remis au preneur.
13. Un lot n'ayant pas trouvé de preneur sera remis au donateur.